12ème Rallye Régional Mistral

17 et 18 Novembre 2007

PROGRAMME - HORAIRES

Vendredi 28 Septembre 2007 :
Parution du règlement, du programme et ouverture des engagements.

Lundi 5 Novembre 2007 :
Parution du livre de route
Clôture des engagements à minuit.

Les samedi 10 et dimanche 11 Novembre 2007 :
Reconnaissances de 10 heures à 18 heures selon le respect du code de la route sur la totalité du tracé du Rallye

Samedi 17 Novembre 2007 :

- Vérifications des documents et des voitures :

Complexe Sportif Guy DRUT
BOUC BEL AIR
Vérifications administratives de 07 heures à 11 heures
Vérifications techniques de 07 heures à 11 heures 15

- Mise en place du parc de départ à Bouc Bel Air à 7heures
- 1ère réunion du collège des commissaires sportifs à Bouc Bel Air à 11 heures 20.
- Publication des équipages admis à prendre le départ à Bouc Bel Air à 11 heures 25.
- Départ de la 1ère section de Bouc Bel Air à 11 heures 30.
- Affichage officiel du samedi 17 Novembre 2007 à partir de 7h jusqu'au dimanche 18 Novembre 2007 à la fin du délais de réclamation

Dimanche 18 novembre 2007 :

- Publication des Résultats partiels à l'Office de tourisme de Rognes.
- Arrivée du Rallye : parking public du Cours St Etienne de Rognes pour la 1ère auto à partir de 23 h 38.
- Publication des résultats du Rallye à l'Office du tourisme de Rognes à 09 heures 30.
- Vérifications finales éventuelles au Garage MONJO à Venelles à 9 heures.
- Remise des prix à la M.J.C. de Rognes à 11 heures 30.

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 P – Organisation
L'Association Sportive Automobile d'Aix en Provence organise les 17 et 18 Novembre 2007, avec le concours des municipalités d'Aix en Provence, Bouc Bel Air, Rognes, Puyricard, Saint Cannat, Le Puy Ste Réparade, Coudoux et Lançon de Provence, une épreuve régionale dénommée :

12ème RALLYE REGIONAL MISTRAL

Le présent règlement a été visé par le Comité PACA sous le N°31 en date du 7 /06/2007 et enregistré par la FFSA, permis d'organisation N°R 290 du 12 / 06 / 2007.

Comité d'organisation :
Président : Norbert BIAGIONI
Président de l'ASA Aix : Jacques LAFONT
Membres : Membres de l'ASA Aix en Provence.
Secrétariat du rallye et permanence : ASA Aix en Provence
7 Boulevard Jean Jaurès
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. : 04 42 96 69 80 – Fax : 04 42 23 13 77
Email : asaaix@free.fr – Site Internet : asaaix.free.fr

Article 1.1 P – Officiels de l'épreuve

Collège des commissaires sportifs	*Président :* Albert PATISSON *Membres :* Jean-Louis FERRAGUT Marilyn DUCARTERON	5475 1790 6840
Directeur de course	Marc DUCARTERON	9003
- Directeur de course Adjoint **- Adjoint à la Direction de course** **- Adjoint à la Direction de Course + B.B.R** **- Adjoint à la Direction de Course + Resp Vérifs Administratives**	Myriam VINCENT Michel BONZOM Patrick PELAT Francis POLGE	1527 4090 1413 6831
Observateur comité PACA	Philippe CONSO	66
Délégué Sécurité CRSA PACA	Pierre DOUSSAN	3634
Médecin chef	Dt André MAILLOUX	152162
Commissaires techniques	*Responsable :* Bertrand FRANCOU Bernard BOUVERAT Robert CORBET Daniel LAPIQUE Dominique TURPIN Philippe BLANC Jean François PINAZO	5826 7392 6850 4010 119028 38131 1085
Chargé des relations avec les concurrents	Odile MONTIEL Jean Michel HUREZ	6895 51594
Organisateur Technique	*Titulaire :* Jacques LAFONT *Suppléant :* Norbert BIAGIONI	12360 25075
Juges de Fait	Jacques LAFONT Norbert BIAGIONI Patrick PEISSON Daniel MATTIO Jean-Pierre TORRES	12360 25075 9005 5318 1831

Article 1.2 P – Eligibilité
Le 12ème Rallye Régional Mistral compte pour :
La Coupe de France des Rallyes 2008.
Le Championnat du Comité Régional du Sport Auto PACA 2007.
Le challenge du Comité PACA « Jeune Espoir Rallye » 2007.

Article 1.3 P – Vérifications
Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu au Complexe Sportif Guy DRUT à Bouc Bel Air, le samedi 17 novembre 2007 de 07 h 00 à 11 h et jusqu'à 11h15 pour les vérifications techniques.
Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au Garage MONJO à Venelles.
Prix horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC.

ARTICLE 2 P – ASSURANCES
Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 P – CONCURRENTS ET PILOTE

Article 3-1 P – Demande d'engagement – Inscriptions
Article 3-1-5 P :
Toute personne qui désire participer au 12ème RALLYE REGIONAL MISTRAL doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci joint, dûment complété avant le lundi 5 novembre 2007 minuit.

Un engagement transmit par fax, accompagné de la photocopie du chèque du droit d'engagement pourra être accepté à condition que l'original de celui-ci nous parvienne au plus tard 8 jours après la réception du fax.

Article 3-1-10 P :
Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

Article 3.1.11 P – Les droits d'engagement sont fixés à :
220 € avec la publicité facultative de l'organisateur.
440 € sans la publicité facultative de l'organisateur.
170 € pour les licenciés de l'ASA d'Aix.

Article 3-1-12 P :
La demande d'engagement ne sera accepter que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4 P– VOITURES ET EQUIPEMENTS
Article 4.3 P – Assistance
Toute assistance en dehors des parcs ou zone prévue à cet effet est interdite.
Un parc d'assistance obligatoire à Saint Cannat pour les sections 1 et 2.
Une zone d'assistance obligatoire à Rognes pour la section 3.
Les ravitaillements en essence sont autorisés uniquement dans les Zones d'Assistances.
Article 4.3.2.3 P :
Limitation de changement de pièces conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5 P – PUBLICITE
La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 P – SITES ET INFRASTRUCTURES
Article 6.1 P – Description
Le Rallye Régional MISTRAL représente un parcours de 236 km sur une seule étape. Il est divisé en 4 sections. Il comporte 7 ES pour une longueur totale de km.

Kilométrage total du rallye	*:*	*236,0*	*km*
Kilométrage total des épreuves spéciales	*:*	*32,2*	*km*
Kilométrage total des liaisons	*:*	*203,8*	*km*

Nombre d'épreuves spéciales **:**

E.S. 1-3-6	Lançon	4,2 X 3	:	12.6	km
E.S. 2-4	Coudoux	4,7 X 2	:	9.4	km
E.S. 5-7	La Cride	5,1 X 2	:	10.2	km
Kilométrage total d'épreuves			*:*	*32,2*	*km*

L'itinéraire horaire est indiqué en annexe du présent règlement.

Article 6.2 P – Reconnaissances

Le nombre de passage en reconnaissances est limité à 4.
Des contrôles seront effectués.
Reconnaissances autorisées les 10 et 11 Novembre 2007 entre 10h00 et 18h00.
Les véhicules utilisés pour les reconnaissances du parcours devront en tout point, être conforme au Code de la Route.

ARTICLE 7 P– DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 7.2 P – Dispositions générales relatives aux contrôles
Article 7.2.11 P :

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires de route	:	Chasubles jaunes fluo
Chefs de poste	:	Chasubles jaunes fluo identifiées « Chef de poste »

ARTICLE 8 P – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 P– CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10 P – PRIX ET COUPES

Prix en espèces

CLASSEMENT GENERAL	1er	310 €
	2ème	240 €
	3ème	170 €
CLASSEMENT FEMININ	1ère	220 €

Clt	1 à 3 partants	4 à 7 partants	8 à 11 partants	+ de 12 partants
1	220 €	220 €	220 €	220 €
2	-	120 €	120 €	120 €
3	-	-	75 €	75 €
4	-	-	-	45 €

COUPES

De nombreuses coupes seront remises aux vainqueurs du scratch, des classes ainsi qu'au premier équipage féminin.

La remise des prix du 12ème RALLYE REGIONAL MISTRAL se déroulera le
Dimanche 18 novembre 2007 à 11 heures 30 à la MJC de ROGNES.
Dans la mesure où la remise des prix a lieu dans l'heure prévue par le règlement, les équipages classés ne se présentant pas au complet perdront le bénéfice de leur prix.
Les chèques seront envoyés au domicile du concurrent dans le courant de la semaine suivant le Rallye.

Présence obligatoire lors de la remise des coupes, dans le cas contraire, les prix (coupes + chèques) resteront à l'organisation.

NB : Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation FFSA 2007.